

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 15
Procurations : 06

Séance du 5 juillet 2019

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Justine HEITZ a donné procuration de vote	à M. Michel URBAN
M. Philippe JUNG	« « « à M. Yves OHLMANN
M. Patrick LUTZ	« « « à Mme Vanessa KLEIN.
Mme Marianne PETER	« « « à M. Arny EYERMANN
M. Rolph RIEDINGER	« « « à M. Pierre GROSS
Mme Corinne ROEHLLY	« « « à Mme Pia JUNG

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Jean-Luc JOACHIM, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 avril 2019

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2019.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté *à l'unanimité*.

3. Communications diverses

a. Pierre GROSS

13/05/19	Réunion sur le Très Haut Débit
16/05/19	Réunion jury d'architecte – projet « pôle enfance » Réunion Publique
24/05/19	Réception travaux 2018
11/06/19	Réunion avec les 3 cabinets d'architecture retenus – projet « pôle enfance » avec restitution des projets au 03.09.2019
18/06/19	Assemblée Générale OLCA – Région Alsace
24/06/19	Pré-réception travaux bassins de rétention
29/06/19	Inauguration de la Sté Chauffag'Est
03/07/19	Soirée « tartes flambées » pour les aînés du village
04/07/19	Remise des livrets aux élèves quittant le CM2 pour le collège

**PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 26/04/2019 ET LE
05/07/2019**

Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
M. Charles FAULLIMMEL 28 rue de la Zorn 67170 GEUDERTHEIM	9 rue de l'Arche Section 6 / Parcelle 45, 47 Section 7 / Parcelle 49	Construction d'une maison d'habitation avec garage et hall de stockage	11/06/2019
M. et Mme Franck CONRAD 12 rue du Waldeck 57230 EGUELSHARDT	2 rue des Noyers Section 41 / Parcelle 494	Extension d'une construction existante	11/06/2019
SCI FELIX 3 rue de l'Artisanat 67170 GEUDERTHEIM	Idem Section 36 / Parcelle 138, 144, 153	Extension d'un hall d'activités existant	13/06/2019
M. Laurent SUSS 8 rue Principale 67720 BIETLENHEIM	68 rue du Général de Gaulle Section 5 / Parcelle 7	Construction d'un immeuble de 4 logements	21/06/2019

Agenda :

- 14/07/19 Festivités du 14 juillet – dimanche à 11 h
11/08/19 Messti
30/08/19 Conseil Municipal

b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

- 16/05/19 Jury concours MOE pôle enfance : sélection des 3 équipes retenues pour établir une esquisse
Réunion info habitants
21/05/19 Réunion remembrement chemins ruraux
21/05+07/06+01/07/19 Commission communication
14/06/19 Conseil école élémentaire
28/06/19 Fête fin d'année du périscolaires avec spectacle et exposition des créations : belle illustration de la qualité du projet pédagogique
02/07/19 Repas fin d'année pour encadrants et bénévoles du périscolaire

c. Béatrice TREIL

- 29/04/19 Plantation vivaces avec paysagiste WOLFF
Conseil communautaire
30/04/19 Présentation BZAV
01/05/19 Marché aux fleurs
17+18/05/19 Plantations estivales
19/05/19 Éco-manifestation BZAV
20/05/19 Conseil communautaire
28/05+13/06/19 Remembrement
11/06/19 Commission Aménagement
17/06/19 Conseil communautaire
25/06/19 Visite du jardin écologique de Sébastien Heim, personne passionnée par les insectes à Obersteinbach, avec Jean-Luc le matin ; l'après-midi, un exposé par la Sté Fredon sur l'ambrosie, plante envahissante et allergisante
02/07/19 Réunion bilan BZAV et thème pour l'année prochaine 17/05/2020 : la biodiversité
04/07/19 Commission environnement CCBZ

d. Yves OHLMANN

01/05/19 Marché aux Fleurs
 03/05/19 Montage chapiteau
 13/05/19 Réunion d'informations (fibre)
 14/05/19 Réunion avec les associations concernées pour le messti 2019
 14/05+04/06/19 Réunion Comité de fêtes
 23/05/19 Formation défibrillateur
 12/06/19 Réunion d'informations à la gendarmerie de Brumath
 20/06/19 Réunion Open Air
 28+29+30/06/19 Open Air
 01/07/19 Rangement Open Air
 03/06/19 Soirée récréative des aînés

e. Jean-Luc JOACHIM

16/05/19 Réunion du jury pour le choix des candidats du projet école maternelle et périscolaire
 17/05/19 Aménagement et plantation des fleurs pour l'été
 25/06/19 Journée d'information et visite d'un jardin à Obersteinbach
 01/07/19 Démontage des installations de l'open air

f. Marianne PETER

30/04/19 Noces de diamant des époux Marcel et Marlise HICKEL
 18/06/19 85 ans de Georgette JUNGER
 20/06/19 Noces d'or des époux André et Simone FURST
 26/06/19 85 ans de Auguste LUDWIG
 27/06/19 RV à la mairie avec Mme ARBOGAST chargée de projet à la MSA

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 6 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie
01	M. et Mme Alban BLAESIUS 5b, Rue de Kurtzenhouse 67170 GEUDERTHEIM	5b, Rue de Kurtzenhouse	41-643/135	8,58 ares
02	Mmes Christine et Christiane OSER 5, Rue du Général Leclerc 67170 GEUDERTHEIM	5, Rue du Général Leclerc	43-381/2	5,97 ares
03	GB Patrimoine 17, Rue du Traineau 67720 HOERDT	12, Rue Hornwerck	03-39	3,49 ares
04	GB Patrimoine 17, Rue du Traineau 67720 HOERDT	Rue Hornwerck	03-309/77	2,61 ares
05	Mme Doris MEISSNER 32a, Rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	32a, Rue du Général de Gaulle	01-110/6	3,88 ares
06	M. et Mme Pierre BERNIER 10, Rue Sainte Maison 67170 GEUDERTHEIM	10, Rue Sainte Maison	04-102/66	5,50 ares
07	M. et Mme Benito FIORITO 6, Rue des Jardins 67170 GEUDERTHEIM	6, Rue des Jardins	43-430/227	6,12 ares
08	GB Patrimoine 17, Rue du Traineau 67720 HOERDT	Rue des Petits Champs	03-1/7 3/8 5/12	14,13 ares

			7/12 9/12	
09	SARL LOTICO 36, Rue d'Orbey 67100 STRASBOURG	Coteau du Soleil	43-738/224	6,15 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*** de ne pas faire valoir son droit de préemption** pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5a. Personnel communal :

► création de 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^o classe

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Natacha MEISS et M. Jonathan URLACHER, embauchés en qualité d'adjoint territorial d'animation contractuel, ont réussi le concours externe d'adjoint d'animation principal de 2^o classe et figurent sur la liste du jury d'admission établie le 14 mai 2019.

M. le Maire précise qu'afin de concrétiser la réussite au concours de Mme Natacha MEISS et M. Jonathan URLACHER, le Conseil Municipal est amené à créer 2 emplois permanents d'adjoint d'animation principal de 2^o classe à temps non complet, respectivement de 27,43/35^o et 32,30/35^o.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

- la création de deux emplois permanents d'adjoint d'animation principal de 2^o classe à temps non complet, respectivement de 27,43/35^o et 32,30/35^o à compter du 1 septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5b. Personnel communal :

► création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 2^o classe

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Katia STEIN, ATSEM principal de 2^o classe, embauchée en qualité de contractuel du 27.08.2018 au 26.08.2019 a fait savoir qu'elle souhaitait ne pas reconduire son contrat pour une nouvelle année scolaire à Geudertheim pour raisons personnelles.

Afin de palier au remplacement de cet agent, M. le Maire propose la création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 2^o classe à temps non complet à raison de 30,25/35^o.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** décide** la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^o classe à temps non complet à raison de 30,25/35^o à compter du 26 août 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. CCBZ : recomposition du Conseil de Communauté à l'occasion du prochain renouvellement général des conseils municipaux – proposition d'accord local

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil de la Communauté de communes de la Basse-Zorn a été recomposé suite aux élections municipales de 2014. Il se compose actuellement de 33 sièges, répartis comme suit.

Configuration actuelle

Communes	Nombre de sièges
Hoerd	8
Weyersheim	6
Weitbruch	5
Gries	5
Geudertheim	4
Kurtzenhouse	3
Bietlenheim	2
Total	33

Il expose ensuite les nouvelles règles applicables en termes de recomposition de l'organe délibérant des EPCI l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux, telles qu'elles ressortent de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 28 février 2017.

La répartition entre communes se fait à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, aucune commune ne pouvant prétendre à plus de la moitié des sièges et chaque commune disposant au moins d'un siège, y compris si elle n'atteint pas le quotient électoral. L'application des règles de droit commun aboutirait ainsi à un organe délibérant comportant au total 27 sièges répartis comme suit.

Répartition de droit commun

Communes	Nombre de sièges
Hoerd	7
Weyersheim	5
Weitbruch	5
Gries	4
Geudertheim	4
Kurtzenhouse	1
Bietlenheim	1
Total	27

Force est de constater que cette composition s'écarte sensiblement du mode de représentation et de l'équilibre des sièges antérieurs.

Or, les dispositions nouvellement applicables permettent de déroger aux dispositions de droit commun, dans le cadre de ce que l'on appelle un « accord local », dans la limite d'un maximum de siège de 125 % de l'effectif de droit commun. Dans le cas de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, cela permettrait un maximum de 33 sièges.

Pour mettre en œuvre un tel accord local, il appartient aux conseils municipaux de délibérer au plus tard le 31 août de l'année précédant le renouvellement, sur la base d'un scénario réglementaire (la part de sièges attribuée à chaque commune ne pouvant ainsi s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale, sauf deux exceptions bien précises).

Pour que l'accord soit agréé par le Préfet, il doit être adopté par les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population regroupée ou vice versa, cette majorité devant, qui plus est, comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes-membres : tel est le cas pour notre EPCI, la commune de Hoerd représentant

25,16 % de la population municipale regroupée.

Si l'accord local respecte les conditions réglementaires et, si les règles de majorité susvisées sont atteintes, le Préfet entérine l'accord d'ici le 31 octobre précédant l'année du renouvellement, soit dans notre cas de figure d'ici le 31 octobre 2019.

De multiples scénarii existent, mais aucun ne permettrait de recomposer le Conseil exactement comme actuellement. Ainsi la commune de Kurtzenhouse ne pourrait disposer que de deux sièges et la Commune de Bietlenheim d'un seul siège (siège de droit). A noter que l'article L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans le cas d'une commune ne disposant que d'un siège, un siège de suppléant participant avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant, en cas d'absence du conseiller titulaire.

Afin de permettre la mise en oeuvre d'un accord local sécurisé, le Conseil de Communauté s'est positionné à l'unanimité, lors de sa séance du 20 mai 2019, en faveur du scénario suivant, qui aboutirait à 31 sièges distribués et ressort comme le plus proche de la configuration actuelle (dans les limites des contraintes des nouvelles dispositions) et le mieux équilibré.

Scénario d'accord local proposé

Communes	Nombre de sièges
Hoerdtd	8
Weyersheim	6
Weitbruch	5
Gries	5
Geudertheim	4
Kurtzenhouse	2
Bietlenheim	1
Total	31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **valide** le scénario d'accord local ci-dessus ;

* **charge Monsieur le Maire** de toutes les démarches correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Union Nationale des Sports Scolaires UNSS/Collège Baldung Grien de Hoerdtd

► demande de subvention

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande en date du 3 mai 2019 du Collège Baldung Grien de Hoerdtd/UNSS sollicitant une participation financière pour rendre accessible les championnats de France de gymnastique et de handball à leurs élèves. Ces championnats de France se sont déroulés du 3 au 6 juin 2019 respectivement à Besançon et à Cesson Sévigné (périphérie de Rennes).

M. le Maire informe qu'il a été convenu d'attribuer 500 € selon la clé de répartition « *population* » (comme cela a été le cas en 2018) entre les communes dont les enfants fréquentent le collège Baldung Grien de Hoerdtd, à savoir :

Commune	Nombre d'habitants	Participation financière
---------	--------------------	--------------------------

Hoerdt	4 426	211,50 €
Weyersheim	3 351	160,15 €
Bietlenheim	273	13,10 €
Geudertheim	2 412	115,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

** décide d'octroyer* une participation financière d'un montant total de 115,25 € (cent quinze euros 25 centimes) au Collège Baldung Grien de Hoerdt/UNSS afin de rendre accessible les championnats de France de gymnastique et de handball à leurs élèves, respectivement à Besançon et à Cesson Sévigné (périphérie de Rennes)

** dit que* les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019, article 6574 « *subvention* »

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Association de Géobiologie pour l'Environnement, l'Habitat et la Santé (AGEHS) : **► redevance sève de bouleau**

M. le Maire rappelle la convention signée en date du 13 novembre 2018 avec l'Association de Géobiologie pour l'Environnement, l'Habitat et la Santé (AGEHS) dans le cadre de leurs actions de récolte de sève fraîche de bouleau.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'AGEHS a prélevé lors de la campagne 2018/2019 de la sève sur :

670 arbres X 13 €/arbre, représentant un gain de 8 710 €
(huit mille sept cent dix euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

** autorise M. le Maire* à endosser le chèque de 8 710 € afférent à la vente de sève de bouleau se rapportant à la campagne 2018/2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. ATIP : Plan Local d'Urbanisme : convention

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal,

La Commune de Geudertheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 4 décembre 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,

- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement:

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2019 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante :

Modification n°3 du PLU de Geudertheim

correspondant à 29 demi-journées d'intervention pour le module de base et 6 demi-journées pour les modules optionnels (si nécessaires)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante jointe en annexe de la présente délibération :

Modification n°3 du PLU de Geudertheim

correspondant à 29 demi-journées d'intervention pour le module de base et 6 demi-journées pour les modules optionnels (si nécessaires)

* **prend acte** du montant de la contribution 2019 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

ADOpte A L'UNANIMITE

10a. CCBZ : rapports annuels 2018 – eau potable

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 20 mai 2019.

Le rapport annuel est consultable en mairie conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2018 sur le prix de la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 20 mai 2019,

après avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

10b. CCBZ : rapport annuel 2018 – assainissement

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 20 mai 2019.

Le rapport annuel est consultable en mairie conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2018 sur le prix de la qualité du service public de l'assainissement approuvé par le Conseil de Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 20 mai 2019

après avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

10c. CCBZ : rapport annuel 2018 - déchets

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 17 juin 2019.

Le rapport annuel est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public du traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 17 juin 2019,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères.

ADOpte A L'UNANIMITE

10d. R-GDS : compte-rendu d'activités 2018

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du compte-rendu d'activités annuel 2018 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

Le compte-rendu d'activités annuel 2018 est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et a été également transmis aux conseillers municipaux par courriel/format PDF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu d'activités annuel 2018 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

ADOpte A L'UNANIMITE

10e. ES : compte-rendu d'activités 2018 :

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du compte-rendu d'activités annuel 2018 d'Electricité de Strasbourg.

Le compte-rendu d'activités annuel 2018 est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et a été également transmis aux conseillers municipaux par courriel/format PDF.

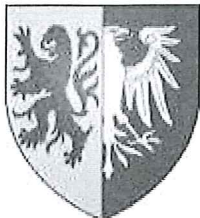
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu d'activités annuel 2018 d'Electricité de Strasbourg.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 5 juillet 2019
Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 15
Procurations : 06

Séance du 5 juillet 2019

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Justine HEITZ a donné procuration de vote	à M. Michel URBAN
M. Philippe JUNGER	« « « à M. Yves OHLMANN
M. Patrick LUTZ	« « « à Mme Vanessa KLEIN.
Mme Marianne PETER	« « « à M. Arny EYERMANN
M. Rolf RIEDINGER	« « « à M. Pierre GROSS
Mme Corinne ROEHLLY	« « « à Mme Pia JUNGER

Divers

- Bassins de rétention

Les travaux y afférents ont démarrés le 17 avril pour se terminer le 30 juin 2019.
Inauguration est prévue fin septembre 2019 en présence des représentants du SDEA et de la CCBZ.

- Aménagement foncier

Phase enquête publique - Chaque propriétaire va réceptionner 1 courrier lié à la formulation des vœux. Une permanence du géomètre à la mairie de Geudertheim est prévue les 21 et 22 octobre prochain.

- Piste cyclable

Les travaux devaient démarrer le 1^{er} juin 2019. Ceux-ci ont été reportés par le Président de la CCBZ à début septembre 2019 suite à des négociations tendues avec l'un des propriétaires fonciers.

- Open Air

Au vu de la météo, le public ne s'est pas déplacé en nombre espéré. Félicitations à Yves OHLMANN et aux membres des associations locales qui ont œuvré pour l'organisation de cette manifestation.

- Recours au Tribunal Administratif

Un permis de construire lié à un projet de maison individuelle, situé au Coteau du Soleil, vient d'être contesté au T.A.. La Commune de Geudertheim a fait appel à un cabinet d'avocat pour sa défense.

- Equipement Ecole élémentaire

Une classe supplémentaire sera dotée par un tableau blanc interactif et la classe de CP sera remise en peinture durant les congés d'été.



Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 5 juillet 2019
Le Maire

